



La méthode No Blame

Étape 1 : entretien avec l'élève intimidé

- Accueillir la parole, écouter et détecter le mal-être, faire verbaliser les émotions (cf guide d'écoute)
- Déterminer les personnes qui feront partie du groupe de veilleurs (groupe d'entraide). Pour former ce groupe, l'élève doit établir une liste de 8 noms : 2 élèves qui l'intimident, 2 élèves neutres, 2 élèves positifs avec lui, 2 élèves qui ont de l'influence dans la classe ou dans le groupe.
- Sécuriser, rassurer en disant que l'on va s'occuper de la situation (l'élève intimidé ne sait pas ce qu'il va se passer)

Étape 2 : rassemblement des élèves désignés (groupe de veilleurs sans l'élève intimidé)

- On réunit le groupe.
- 2 adultes formés à la méthode encadrent le groupe de veilleurs.
- On leur demande le respect de la confidentialité ; insister sur la confiance qui leur est accordée et sur le pouvoir qui leur est donné.

Étape 3 : présentation du problème au groupe de veilleurs

- On explique aux 8 membres qu'on est inquiet, en tant qu'adulte, au sujet d'un élève qui ne se sent pas bien. On ne revient ni sur les faits ni sur l'implication des acteurs, mais on parle des émotions de l'élève intimidé. On expose son mal-être en insistant uniquement sur ce que la victime ressent. Un des adultes présents prend alors la parole. Exemple : « Je suis inquiet parce que X est vraiment très mal dans ma classe. Il se sent exclu. Il n'a plus envie de venir à l'école. En tant qu'enseignant, je ne peux pas le laisser comme ça. J'ai besoin de vous. Je sais qu'on va trouver des idées ensemble pour améliorer la situation. Quelles sont vos idées ? Que peut-on mettre en place pour que cet élève se sente mieux ? »
- Aucun membre du groupe n'est incriminé.



Étape 4 : partage des responsabilités

- On leur demande de trouver chacun au moins une solution pour faire cesser le mal-être de X. Chacun doit s'exprimer et proposer ses idées. Si un élève n'arrive pas à proposer de solutions devant l'ensemble du groupe, l'adulte peut lui suggérer de simplement dire "Bonjour" le matin.

Étape 5 : propositions

- Chaque membre du groupe imagine une solution concrète, exprimée en "je".
- La proposition doit être réalisable dans la semaine / 15 jours. Ils seront des veilleurs pour l'élève intimidé / mis à l'écart.

Étape 6 : responsabilisation du groupe pour l'action

- Ecriture des propositions (formalisation, plan d'actions avec les engagements individuels et collectifs)
- Chaque personne s'engage et signe.

Étape 7 : entretiens individuels

- Au bout d'une semaine, demander aux élèves du groupe s'ils ont pu réaliser leur action et quel bilan ils en font.
- Entretien avec l'élève intimidé pour connaître son ressenti.
- Appel éventuel à la famille.